

CSE : TÉLÉTRAVAIL ET PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Public

Représentants du personnel

Pré-requis

Aucun

Durée

6 heures

Date

23 novembre 2020

Horaires

9 h à 12 h - 14 h à 17 h

Mode pédagogique

Visioconférence

Prix Inter-entreprises

360 € Net de taxes

Intra-entreprise

Devis sur demande

Objectifs

- Maîtriser le cadre réglementaire du télétravail et celui de la prévention des risques professionnels
- Intégrer le sujet du télétravail dans les actions du CSE
- Identifier les moyens des élus pour agir dans le domaine de la protection de la santé des télétravailleurs
- Initier une démarche de prévention des risques

Méthodes et outils pédagogiques

- Apports de connaissances
- Retour d'expériences d'après des cas réels d'entreprise

Programme de formation

1. Cadre légal et réglementaire

- Définition du télétravail
- Obligations de l'employeur en matière de prévention des RPS
- Mise en place du télétravail : accord, charte, etc
- Statut du télétravailleur : droits, prise en charge des frais, etc.

2. Identifier les RPS et de stress au travail

- Différencier le stress ponctuel et le stress chronique
- Syndrome de l'épuisement professionnel (burn-out)
- Symptômes du stress chronique
- Liens entre les facteurs organisationnels et les effets sur la santé

3. Analyser les conditions de travail du télétravailleur et leurs impacts sur la santé physique et mentale

- Distinction entre le travail réel et le travail prescrit
- Environnement physique du télétravailleur (mobilier, bruit, connexion internet, pièce dédiée ou pas, etc.)
- Exercice de l'activité : charge de travail, durée du travail, fixation des objectifs, autonomie, contrôle, etc.
- Qualité des relations au travail (interne et externe)
- Outils pour travailler à distance : formation, réunion d'équipe, entretien RH, etc.
- Exercice du droit à la déconnexion

LISE MATTIO

[FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL](#)

INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692

Organisme de formation habilité par l'INRS

- Formation du salarié désigné compétent/référent SSCT
- Initiation à la prévention des risques psychosociaux



4. **Connaître le rôle des acteurs sur la protection des télétravailleurs**
 - Responsabilités de l'employeur
 - Prerogatives du CSE en matière de santé physique et psychique
 - Moyens des élus : droits d'alerte, enquêtes, etc.
5. **Initier une démarche de prévention liée au télétravail**
 - Différents niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire
 - Travail sur écran : Troubles musculosquelettiques (TMS), fatigue visuelle, etc.
 - Points de vigilance : surcharge de travail, extension de la disponibilité, contrôle abusif, isolement social, conciliation vie personnelle et vie professionnelle, etc.
 - Élaboration d'un plan d'action
6. **Suivre et évaluer les mesures de prévention**
 - Indicateurs de suivi
 - Enquêtes auprès du personnel : sondage, questionnaire, etc
 - Repérage des réajustements à opérer

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL

INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692